

Envoyé en préfecture le 28/04/2017

Reçu en préfecture le 28/04/2017

Affiché le 02-05-2017

ID : 066-216601302-20170407-2017_14-DE

DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE D'OSSÉJA

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération 2017/14

L'an deux mille dix-sept, le vingt neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Osséja, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Osséja, sous la présidence de Monsieur Daniel DELESTRÉ, Maire.

Date convocation : 29/03/2017

Nbre de Conseillers

- en exercice : 15

- présents : 12

- procurations : 02

Ont pris part à la délibération

Votes :

POUR : 12

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 2

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, DELES Valérie,
Adjoints ;

CHADEFAUX Agnès, DELUC ESTEVA Nathalie, DE PASTORS Elisabeth,
FRIGOLA Albert, LAFFONT Alain, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG
Nadine.

ABSENTS EXCUSÉS : BONFILL Jean, JUBAL Guy, CLÉMENT Bernard

PROCURATIONS : de BONFILL Jean à ORRIOLS Michel
de JUBAL Guy à ESTEVA Rose-Marie

Mme DELUC Nathalie a été nommée secrétaire de séance

**OBJET : APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES –
CINÉMA, CAMPING/PRL, SYLVICOLE, MOUILLA.**

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget Principal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux budgets annexes,

Considérant le projet de budget primitif 2017 du Budget Principal et des budgets annexes présentés par Monsieur le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Envoyé en préfecture le 28/04/2017

Reçu en préfecture le 28/04/2017

Affiché le 02.05.2017

ID : 066-216601302-20170407-2017_14-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A la majorité des membres présents,

DÉCIDE d'adopter le Budget Primitif 2017 (Budget Principal et Budgets annexes) tel que décrit dans les documents et tableaux présentés :

- Budget Primitif 2017 de la Commune : Pour : 12, Abstentions : 2, Contre : 0.
- Budget Primitif 2017 Cinéma, Camping/PRL, Sylvicole et Mouilla : Pour : 12, Abstentions : 2, Contre : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Daniel DELESTRÉ

Envoyé en préfecture le 28/04/2017

Reçu en préfecture le 28/04/2017

Affiché le 08-05-2017

ID : 666-216601302-20170407-2017_15-DE

66130
Code INSEE

COMMUNE D' OSSEJA
BUDGET COMMUNAL-41700

2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	333 601,11
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	333 601.11
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-382 417,96
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	382 417,96
AFFECTATION = C. = G. + H.	333 601.11
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	333 601.11
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

REÇU LE

28 AVR. 2017

SOUS-PRÉFECTURE
DE PRADES

A OSSEJA, le 07/04/2017



DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE D'OSSÉJA

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération 2017/16

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Osséja, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Osséja, sous la présidence de Monsieur Daniel DELESTRÉ, Maire.

Date convocation : 29/03/2017

Nbre de Conseillers

- en exercice : 15

- présents : 12

- procurations : 02

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, DELES Valérie,
Adjoints ;

CHADEFAUX Agnès, DELUC ESTEVA Nathalie, DE PASTORS Elisabeth,
FRIGOLA Albert, LAFFONT Alain, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG
Nadine.

Ont pris part à la délibération :

Votes :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ABSENTS EXCUSÉS : BONFILL Jean, JUBAL Guy, CLÉMENT Bernard.

PROCURATIONS : de BONFILL Jean à ORRIOLS Michel
de JUBAL Guy à ESTEVA Rose-Marie

Mme DELUC ESTEVA a été nommée secrétaire de séance

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CAF DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ET D'INSONORISATION DES LOCAUX UTILISÉS PAR LE SIVU, LA FERMETURE DU PRÉAU ET LA CRÉATION D'UNE ISSUE DE SECOURS.

Il est rappelé au Conseil Municipal les projets de travaux de mise en accessibilité et d'insonorisation des locaux utilisés par le SIVU dans le cadre des activités périscolaires, la fermeture du préau et la création d'une issue de secours.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 72 653 HT.

Il convient d'ores et déjà de solliciter auprès de la CAF une aide financière la plus substantielle possible.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Envoyé en préfecture le 28/04/2017

Reçu en préfecture le 28/04/2017

Affiché le

RESE

ID : 066-216601302-20170407-2017_16-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE : de solliciter une demande de subvention la plus substantielle possible auprès de l'organisme CAF pour la réalisation des projets suscités,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Daniel DELESTRÉ

66130
Code INSEE

COMMUNE D' OSSEJA
CAMPING MUNICIPAL-48900

2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de membres exprimés : 13
 VOTES :
 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	108 418,98
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	0,00
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	108 418,98
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-439 303,93
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	439 303,93
AFFECTATION (2) = d.	108 418,98
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	108 418,98
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

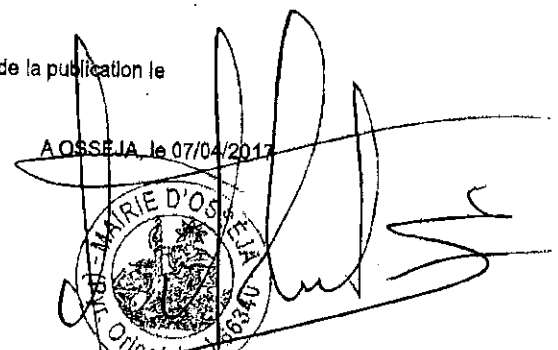
(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIG sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de la publication le

REÇU LE
28 AVR. 2017
SOUS-PRÉFECTURE
DE PUYDÈS

A OSSEJA le 07/04/2017


DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE D'OSSÉJA

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération 2017/18

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Osséja, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Osséja, sous la présidence de Monsieur Daniel DELESTRÉ, Maire.

Date convocation : 29/03/2017

Nbre de Conseillers

- en exercice : 15

- présents : 12

- procurations : 02

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, DELES Valérie, Adjoints ;

CHADEFAUX Agnès, DELUC ESTEVA Nathalie, DE PASTORS Elisabeth, FRIGOLA Albert, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG Nadine.

Ont pris part à la délibération :

Votes :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ABSENTS EXCUSÉS : BONFILL Jean, JUBAL Guy, CLÉMENT Bernard.

PROCURATIONS : de BONFILL Jean à ORRIOLS Michel
de JUBAL Guy à ESTEVA Rose-Marie

Mme DELUC ESTEVA Nathalie a été nommée secrétaire de séance

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017.

Vu la Loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015,

Vu la décision n°2015-726 du 29 décembre 2015 relative à la Loi de finances rectificatives pour 2015,

Vu la note d'information de la Direction Générale des Collectivités Territoriales en date du 25/09/2015, NOR : INTB 1522826N relative au recensement des données physiques et financières nécessaires à la répartition de la dotation globale de fonctionnement,

Vu les articles L.2331-1, L.2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire renouvelle la proposition des taux suivants pour les taxes suivantes :

-TH : 9.80%

-TFNB : 43% Produit attendu : 947 000 €

-TFB : 14%

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

A l'unanimité des membres présents

ACCEPTE les taux proposés pour les taxes suivantes de l'année 2017 :

-TH : 9.80%

-TFNB : 43% Produit attendu : 947 000 €

-TFB : 14%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Daniel DELESTRÉ



DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE D'OSSÉJA

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération 2017/19

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Osséja, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Osséja, sous la présidence de Monsieur Daniel DELESTRÉ, Maire.

Date convocation : 29/03/2017

Nbre de Conseillers

- en exercice : 15

- présents : 12

- procurations : 02

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, DELES Valérie, Adjoints ;

CHADEFAUX Agnès, DELUC ESTEVA Nathalie, DE PASTORS Elisabeth, FRIGOLA Albert, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG Nadine.

Ont pris part à la délibération :

Votes :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ABSENTS EXCUSÉS : BONFILL Jean, JUBAL Guy, CLÉMENT Bernard.

PROCURATIONS : de BONFILL Jean à ORRIOLS Michel
de JUBAL Guy à ESTEVA Rose-Marie

Mme DELUC ESTEVA Nathalie a été nommée secrétaire de séance

OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-6,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales,

Considérant la démission de certains membres du Conseil Municipal de la Municipalité de DORRES et de l'incidence portée de fait aux membres siégeant au Conseil Communautaire,

Vu l'organisation de nouvelles élections municipales dans la Commune de DORRES,

Vu l'avis favorable du Préfet des Pyrénées-Orientales,

Vu la nouvelle répartition des sièges communautaires entre les communes, proportionnelle au nombre d'habitants, et octroyant 5 sièges représentatifs pour la Commune d'Osséja,

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire supplémentaire pour siéger au sein du Conseil Communautaire,

Considérant la candidature de Mme Valérie DELES,

Envoyé en préfecture le 05/05/2017

Reçu en préfecture le 05/05/2017

Affiché le 05-05-2017

Bescher
Levraut

ID : 066-216601302-20170407-2017 19-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

DÉCIDE : de désigner Mme Valérie DELES comme déléguée titulaire pour siéger au sein du Conseil
Communautaire,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Daniel DELESTRE

